



02130 FERE-en-TARDENOIS

Fère le : 17/04/2020

AVIS

La municipalité a décidé de rendre le parc des bruyères de nouveau accessible au public (en partie).

Merci de respecter les zones autorisées, qui sont matérialisées par de la rubalise.

La promenade autour des étangs **reste interdite** au public.

Le confinement étant toujours en vigueur, **les mesures barrières continuent de s'appliquer** : pas d'attroupement, respect des distances, pas de poignées de mains, etc.... Si ces mesures n'étaient pas respectées, le parc des bruyères serait de nouveau fermé.

Comptant sur votre civisme, et pour le bien de tous...

Le Maire, Jean-Paul ROSELEUX.

